

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 mai 2017  
Rapporteur :  
Monsieur Hervé TRELLU**

**N° 32**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/05/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2017 (accusé de réception du 16/05/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant n° 2 au marché de la société SAUR pour le contrôle des installations  
d'assainissement non collectif**

**La communauté de communes du Pays Glazik, dans le cadre de ses compétences en matière d'assainissement non collectif, avait signé un marché de prestations de services pour assurer les contrôles de bon fonctionnement chez les particuliers. Ce marché expire le 30 juin 2017. Au vu du nombre d'installations non contrôlées à ce jour, il est proposé de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2017.**

**\*\*\***

Sur le territoire de l'ex communauté de communes du Pays Glazik, les contrôles de bon fonctionnement sont assurés par l'intermédiaire d'un contrat de prestations de services passé avec la société SAUR. Le contrat initial, modifié le 9 juin 2011 avait déjà été prolongé par avenant de 25 mois.

A ce jour, il reste un certain nombre de contrôles à réaliser. Après discussion avec la société SAUR, il est proposé, pour finaliser la campagne de contrôles et relancer les particuliers absents lors du rendez-vous initial, de prolonger à nouveau le marché jusqu'au 31 décembre 2017.

Une fois les contrôles réalisés, les services de Quimper Bretagne Occidentale procéderont à la facturation des contrôles comme par le passé.

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant pour prolonger la durée du marché.